

Conseil général du Val-de-Marne

Séance du 20 janvier 2014

Vœu n° 2014-101  
présenté par M. Christian Favier  
Sénateur, Président du Conseil général du Val-de-Marne

*Adopté à la majorité*

**Contre la suppression des départements de la petite couronne d'Île-de-France**

CONSIDÉRANT les déclarations du président de la République le 14 janvier indiquant que « *les départements situés dans de grandes aires métropolitaines devront redéfinir leur avenir* » ;

CONSIDÉRANT les propos tenus par le premier ministre le 16 janvier déclarant : « *je suis favorable à ce que l'on aille vers la suppression des départements de petite couronne* » ;

CONSIDÉRANT la déclaration de la ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique à l'Assemblée nationale le 11 décembre dernier indiquant travailler « *à l'élaboration d'un rapport sur les modalités de la suppression des départements dans le périmètre de la métropole du Grand Paris et sur ses conséquences.* » ;

CONSIDÉRANT la Constitution et notamment son article 1<sup>er</sup> et son titre XII « Des collectivités territoriales » ;

CONSIDÉRANT l'utilité des politiques publiques développées par le Département du Val-de-Marne depuis sa création au service des populations et du dynamisme des territoires ;

CONSIDÉRANT l'absence totale d'étude d'impact du projet de suppression du Département du Val-de-Marne et notamment ses conséquences sur la suppression de toutes les actions menées à haut niveau d'engagement financier en faveur de l'intérêt général, du pouvoir d'achat, du développement territorial et de l'emploi (solidarité en faveur des personnes âgées, handicapées, en situation d'exclusion sociale, protection de l'enfance, prévention spécialisée, 82 centres de PMI, 76 crèches, remboursement de 50% de la carte Imagine'R, prise en charge de la carte Améthyste, réseau des 21 parcs départementaux, ordinateurs mis à disposition de tous les collégiens, entretien et construction des 104 collèges, entretien et réalisation des routes départementales, participation décisive aux projets de transport, soutien au développement économique et à l'emploi, soutien au développement durable, soutien à la vie associative, à la création et au développement de la vie culturelle et sportive ...) ;

CONSIDÉRANT l'importance de l'investissement du Département en faveur de la qualité de vie, de la croissance et de l'emploi ;

CONSIDÉRANT le rôle participatif et démocratique de l'assemblée départementale ;

CONSIDÉRANT le rôle fédérateur joué par le Conseil général dans l'élaboration et le portage des grands projets structurants du territoire (Orbival et projet de métro du Grand Paris Express, grands projets de transport, grandes opérations d'aménagement...) ;

CONSIDÉRANT le rôle essentiel joué par le Département aux côtés des communes et en partenariat avec la Région ;

CONSIDÉRANT les très vives inquiétudes manifestées par les 8 000 agents départementaux ;

CONSIDÉRANT la méthode employée par le Gouvernement et notamment l'absence totale de concertation avec les élus, les citoyens et les acteurs économiques, associatifs, institutionnels et sociaux ;

CONSIDÉRANT enfin les défis majeurs que le Val-de-Marne entend relever pour garantir la qualité de vie de ses habitants et le développement durable de ses territoires au sein d'une métropole coopérative ;

#### LE CONSEIL GÉNÉRAL

REJETTE la perspective de suppression des départements de petite couronne ;

RÉAFFIRME la pertinence du Département du Val-de-Marne comme collectivité territoriale de la République ;

PROPOSE au Parlement de renforcer les dynamiques produites par la décentralisation en s'appuyant sur le potentiel des collectivités territoriales de la République et en leur accordant les moyens nécessaires ;

EXIGE l'organisation d'un grand débat public et démocratique, conclu par une consultation populaire, permettant aux élus, aux citoyens et aux acteurs économiques, associatifs, institutionnels et sociaux, de s'exprimer quant au projet de suppression du Département et à l'organisation institutionnelle.